

Le 25 février 2010

PROCÈS-VERBAL d'une session extraordinaire du conseil, tenue au centre communautaire, le 25 février 2010 à 19:00 heures.

PRÉSENTS

Madame Manon Trudel, mairesse

Madame Penny Boulianne, conseillère

Monsieur André Lavigne, conseiller

Madame Marlène Lapointe, conseillère

Madame Isabel Boulay, conseillère

Madame Valerie Kirkman, conseillère

ÉTAIT ABSENT

Monsieur Yves Charlebois, conseiller

AUSSI PRÉSENTE

Madame Lily Ducharme, secrétaire de l'assemblée

2010-02-066 **OUVERTURE DE LA SESSION**

Il est PROPOSÉ par madame Penny Boulianne

SECONDÉ par madame Isabel Boulay

et RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'ouverture de la session extraordinaire du conseil du 25 février 2010 à 19:13 heures.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2010-02-067 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par monsieur André Lavigne

SECONDÉ par madame Penny Boulianne

et RÉSOLU

D'ACCEPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

SESSION EXTRAORDINAIRE DU 25 FÉVRIER 2010

<i>Item</i>		<i>Item</i>	
1	<i>Ouverture de la session</i>	1	<i>Opening of the agenda</i>
2	<i>Adoption de l'ordre du jour</i>	2	<i>Adoption of the agenda</i>
3	<i>Nomination du secrétaire de l'assemblée</i>	3	<i>Secretary nomination of the assembly</i>
4	<i>Nomination et engagement d'un secrétaire-trésorier et directeur général par intérim</i>	4	<i>Interim Secretary-treasurer and Director general nomination and employment</i>
5	<i>Parole au public</i>	5	<i>Question period</i>
6	<i>Levée de la session</i>	6	<i>Closing of meeting</i>

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Le 25 février 2010

2010-02-068 **NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**

*Il est PROPOSÉ par madame Penny Boulianne
SECONDÉ par madame Valérie Kirkman*

et RÉSOLU

DE NOMMER madame Lily Ducharme à titre de secrétaire d'assemblée.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2010-02-069 **NOMINATION ET ENGAGEMENT D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Georges Robitaille directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité est dans l'incapacité de travail pour une période indéterminée;

*CONSIDÉRANT QUE toute municipalité doit avoir un directeur général, qui en est le fonctionnaire principal. Le secrétaire-trésorier est d'office, sous réserve de l'article 212.2, le directeur général;
Art. 210 du C.M.*

*CONSIDÉRANT QU'en vertu du code municipal toute municipalité doit avoir un officier préposé à la garde de son bureau et de ses archives. Cet officier est désigné sous le nom de « secrétaire-trésorier»;
Art. 179 du C.M.*

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal s'est prévalu des dispositions prévues à l'article 212.1 du Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

*Il est PROPOSÉ par monsieur André Lavigne
APPUYÉ par madame Marlène Lapointe*

Madame la mairesse demande le vote

*Pour : Madame Penny Boulianne
Monsieur André Lavigne
Madame Marlène Lapointe
Madame Isabel Boulay
Madame Valerie Kirkman*

Il est par conséquent RÉSOLU

DE NOMMER madame Diane Desjardins à titre de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la municipalité, à compter de l'adoption de cette résolution soit le 25 février 2010, et ce pour une durée indéterminée. Le directeur général et secrétaire trésorier par intérim ne peut sans résolution du conseil, licencier ni congédier un employé de la municipalité.

DE FIXER la rémunération du directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à 60\$/heure.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

**PÉRIODE DE QUESTION DE L'ASSISTANCE CONCERNANT LES SUJETS À
L'ORDRE DU JOUR**

Le 25 février 2010

2010-02-070 LEVÉE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 25 FÉVRIER 2010

*Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay
SECONDÉ par madame Valerie Kirkman*

et RÉSOLU

DE LEVER l'assemblée extraordinaire du 25 février 2010.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

*Manon Trudel
Mairesse*

*Lily Ducharme
Secrétaire d'assemblée*